

RESOLUTION AMIABLE D'UN COMPROMIS DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1 - Madame Josiane Françoise JACOB, employée, demeurant à BARCELONNE-DU-GERS (32720), 2, lotissement Lacrouts,
Née à BAR SUR AUBE (10200), le 7 mars 1966.
Epouse de Monsieur Jean-Louis Alain CAZALET,
Mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de BARCELONNE-DU-GERS (32720), le 8 décembre 2018.
Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
De nationalité française.
« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

2 - Madame Patricia Pia JACOB, TNS, demeurant à ADAST (65260), 1, impasse des Perce Neige,
Née à STRASBOURG (67000), le 19 mars 1969.
Divorcée de Monsieur Stéphane Rémi Gabriel SARRE, le 8 mars 1994, et non remariée.
Non soumise à un pacs ou partenariat,
De nationalité française.
« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommées le « VENDEUR ».
Agissant solidairement entre elles.

Et

Madame Marije Danielle de GROOT, masseur-kinésithérapeute, et Madame Marit VAN MIEROP, sans profession, demeurant ensemble à MAGNAC-BOURG (87380), 1365 Passage la Villedieu, Nés savoir :

- Madame de GROOT à VLISSINGEN (PAYS-BAS), le 2 décembre 1971,
- Madame VAN MIEROP à AMSTERDAM (PAYS-BAS), le 24 octobre 1969.

Mariées sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MAGNAC-BOURG (87380), le 30 décembre 2015.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
- Madame de nationalité néerlandaise.
- Madame de nationalité néerlandaise.
Ayant toutes deux la qualité de « Résidentes » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommées l' « ACQUEREUR ».
Agissant solidairement entre elles.

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 novembre 2023, le VENDEUR et L'ACQUEREUR ont régularisé UN COMPROMIS DE VENTE

Concernant le bien dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Sur la commune de PAREAC (65100), 6 Impasse Vignevielle,
Deux maisons à usage d'habitation et parcelles de diverses natures

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
A	49	Quinte Bracque	Taillis	0	09	53
A	61	Quinte Bracque	Taillis	0	75	75
A	63	6 Impasse Vignevielle	Pré Sol	0	60	50
A	65	Quinte Bracque	Pré	1	25	90
A	418	Quinte Bracque	Futaie	0	48	29
A	420	Quinte Bracque	Futaie	0	00	56
Contenance Totale :				3ha 20a 53ca		

Tel que cet immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Ci-après dénommé le « BIEN
».

Moyennant le prix principal de QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (410 000,00 €) payable comptant le jour de la vente.

RÉSOLUTION

Ceci exposé, les acquéreurs se sont rapprochés des venderesses afin d'obtenir la résolution de la vente, l'abandon de toute procédure judiciaire pour quelque cause que ce soit.

Cette résolution a lieu moyennant une indemnité forfaitaire et définitive de VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (20 500,00 €) correspondant au dépôt de garantie versé en la comptabilité de l'office notarial de Maître Delphine MARTY, notaire à LOURDES de sorte que les acquéreurs autorisent Maître MARTY à verser la somme ainsi retenue aux vendeurs à titre de dommages et intérêts forfaitaires et définitifs.

DATE D'EFFET DE LA RÉSOLUTION

Cette résolution prend effet le 28 janvier 2024.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites :

- les parties font élection de domicile en leur demeure respective, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Le présent document formant un tout unique et indivisible, sur 4 pages, a été signé au moyen d'un procédé électronique de signature :

- le par Josiane Françoise JACOB
- le par Patricia Pia JACOB
- le par Marije Danielle de GROOT
- le par Marit VAN MIEROP

La (les) signature(s) électronique(s) de Josiane Françoise JACOB, Patricia Pia JACOB, Marije Danielle de GROOT, Marit VAN MIEROP ci-après apposée(s), est (sont) conforme(s) au niveau « signature avancée » du règlement européen n°910/2014/UE du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit «Règlement eIDAS ».


SIGNATURE(S)

Josiane Françoise JACOB

DocuSigned by:

86BBD91B47DF411...

Patricia Pia JACOB

DocuSigned by:

78B09B716DFD431...

Marije Danielle de GROOT

DocuSigned by:

064B10477315498...

Marit VAN MIEROP

DocuSigned by:

399A2A6490734DB...

Sécurisé par
 **QUAI DES
NOTAIRES.COM**
Abordez l'avenir avec confiance